

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>À la suite de la consultation sur le plan directeur du réseau cyclable tenue le 16 juin dernier, les citoyens sont invités, jusqu'à la fin du mois d'août 2021, à faire part de leurs commentaires sur le réseau cyclable de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Par la suite, un bilan sera publié.</p>		Actif
12 juillet 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que plusieurs champs de tir au Québec sont source de nuisance par le bruit.</p> <p>Considérant que le club de tir la Bernache à Shipshaw, ouvert depuis 1969, a choisi de déménager ses activités à la suite d'un avis de non-conformité (contaminant bruits) émis par le MELCC.</p> <p>Considérant que le centre de tir de Granby, en bon citoyen désirant améliorer la cohabitation avec son voisinage, a pris la décision de mettre fin aux activités de tir au pigeon d'argile.</p> <p>Considérant qu'au champ de tir de L'Acadie, le nombre d'événements spéciaux qui peuvent durer de 1 à 4 jours a augmenté en 2021 par rapport aux</p>	<p>En attente d'un suivi.</p>		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>années antérieures.</p> <p>Est-ce que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a demandé la collaboration du MELCC, responsable de la contamination par le bruit provenant des champs de tir, et au Bureau du contrôleur des armes à feu et des explosifs (sûreté du Québec), responsable de l'application des règlements qui encadrent la gestion des champs de tir, afin que cesse cette nuisance inacceptable et récurrente?</p>			
12 juillet 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que notre service de police ne dispose pas des outils nécessaires pour accomplir leur travail au niveau du respect de la réglementation municipale du bruit provenant des activités des champs de tir.</p> <p>Considérant que notre service de police intervient au niveau du bruit excessif qui provient des autos et motos, ainsi que de certains partys bruyants.</p> <p>Considérant que L'ETS, dans son guide sur la gestion des activités récréatives bruyantes pour aider les municipalités, nous informe que des cellulaires peuvent être utilisés comme sonomètre.</p> <p>Considérant que le MELCC accepte les données, par application cellulaire, d'un sonomètre à titre indicatif afin de pouvoir intervenir officiellement.</p> <p>Est-ce que notre service de police ou</p>	En attente d'un suivi.		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	d'urbanisme peut collaborer avec le MELCC et lui fournir ces données comme tierce personne lorsque des citoyens signalent des plaintes contre les bruits excessifs provenant du champ de tir de L'Acadie ?			
13 juillet 2021 À la séance	<b><u>Andrée Bouchard – 236, rue Burland</u></b> Est-ce possible d'avoir le bilan détaillé des frais d'avocats de novembre 2017 à ce jour pour l'ensemble des dossiers?	Demande traitée par le Service du greffe de la Ville, en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .		Actif
13 juillet 2021 À la séance	<b><u>Jessica Racine-Lehoux – 1057, boul. d'Iberville</u></b> Question pour les lots 3 641 599, 3 911 969 et 3 911 970 à 3 911 977 situés dans le district 12. Quelle date ou dans quel délai les citoyens peuvent-ils envisager y habiter?	Les lots 3 641 599, 3 911 969 et 3 911 970 à 3 911 977 sont situés dans le district 12 et en zone agricole pour laquelle aucune nouvelle ouverture de rue n'est permise, sans compter les autorisations de la CPTAQ qui sont nécessaires. De plus, ces terrains sont situés dans un milieu humide avec les contraintes que cela impose. Dans ces circonstances, il n'y a actuellement aucun projet de développement pour ces terrains.		Clos
2 août 2021	<b><u>Pierre Boudreau – 746, rue LaSalle</u></b> Bonjour, Lors de la dernière séance, Patricia Poissant nous dit que la Ville avait obtenu une subvention pour la construction d'un nouveau trottoir sur la rue de Léry.	2) En attente d'un suivi.		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>1- Madame Poissant peut-elle nous dire de quel programme de subvention elle parlait?</p> <p>2- Pourquoi la Ville ne profite pas de ce programme de subvention pour faire des trottoirs sur les autres rues de la Ville?</p> <p>3- Pouvons-nous avoir les détails de l'entente avec l'entrepreneur qui devait faire les travaux et qui ont été annulés à la dernière minute?</p>			
3 août 2021	<p><b><u>Claude St-Hilaire – 87, rue Richelieu</u></b></p> <p>Concernant le règlement n°2021, <i>Règlement modifiant le règlement n 1634 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville</i>, sujet 10.6 de la séance du 3 août dernier, est-ce que le programme se limite aux bâtisses commerciales? A-t-on un programme similaire pour les façades de bâtisses multiplex de type locatif? Merci.</p>	<p>Le règlement 1634 concerne le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville. Les bâtiments admissibles sont seulement les bâtiments ayant au moins un local commercial situé au rez-de-chaussée.</p> <p>Le Programme Rénovation Québec (PRQ) offre une aide financière pour la rénovation de bâtiments résidentiels dans le centre-ville. Nous avons également le programme d'aide pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux du noyau villageois de L'Acadie.</p> <p>Vous trouverez l'information sur les programmes de la Ville au <a href="https://sjsr.ca/permis-urbanisme/aide-financiere/">https://sjsr.ca/permis-urbanisme/aide-financiere/</a></p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
9 août 2021	<p><b><u>Yvan Pinsonneault – 120, rue Dumouchel</u></b></p> <p>Lors de la séance du conseil municipal du 23 février 2021, Il a été question et mentionné que des dépenses occasionnées pour des frais judiciaires, de mises en demeure et de frais d'avocats totalisaient et dépassaient 2 700 000 \$. Qu'en est-il présentement de ces dépenses totales, accumulées et occasionnées?</p>	<p>Il est possible d'obtenir ce type de renseignement en déposant une demande au Service du greffe de la Ville, en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>.</p>		Clos
19 août 2021	<p><b><u>Patrick Barrière – 1222, rue Jean-Melançon</u></b></p> <p>Bonsoir monsieur le maire et bonsoir à l'ensemble des conseillères/conseillers,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Considérant que 100 % des gens des rues Jean-Melançon et Jean-Baptiste sondés ont signé la pétition afin de modifier la signalisation associée à cette courbe où plusieurs accidents ont eu lieu au cours des dernières années afin d'y installer deux bollards;</li><li>- Considérant que les travaux du corridor scolaire sont complétés depuis le 15 juillet dernier;</li><li>- Considérant que cette nouvelle configuration fait en sorte que la chaussée est encore moins large dans la courbe et que les véhicules déportent dans la voie opposée encore plus qu'auparavant;</li><li>- Considérant que l'école du quartier,</li></ul>	<p>À la séance du conseil de ce soir, une résolution a été adoptée pour faire l'achat de bollards supplémentaires, ceux-ci pourraient être installés au printemps prochain.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>l'école des Prés-Verts, reprend le 31 août prochain;</p> <p>Est-il possible de dire aux citoyens du quartier à quelle date les bollards seront installés aux deux entrées de la courbe afin de prévenir qu'un face à face survienne ou encore pire qu'un piéton soit fauché dû à une manœuvre qui aurait pu être évitée grâce à une signalisation adéquate et efficace?</p> <p>Merci d'avance pour l'importance que vous accorderez à la sécurité de vos citoyens.</p>			
20 août 2021	<p><b><u>Rémi Brabant-Blaquière – 652, chemin du Clocher</u></b></p> <p>Bonjour,</p> <p>Nous venons d'emménager sur le chemin du Clocher dans le secteur L'Acadie. Nous avons remarqué rapidement qu'il y a beaucoup de transit véhiculaire et que la vitesse est un enjeu inquiétant pour le secteur résidentiel, plus particulièrement à partir de la rue Deland jusqu'à l'entrée du village de L'Acadie. Les gens roulent au-delà des limites permises et plusieurs camions de transport y circulent très vite. Il s'agit d'un quartier résidentiel où des familles sont installées avec plusieurs enfants. Prendre des marches et faire du vélo est quasiment impossible, car les gens ont toujours une crainte de se faire frapper. Les accotements sont peu larges et la limite est à 70km/h.</p>	<p>Oui, la Ville peut se mobiliser. Une nouvelle résolution sera adoptée.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Y-a-t-il des discussions avec le MTQ afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h?</p> <p>Les gens sont aucunement sensibilisés au fait qu'il s'agit d'un quartier résidentiel et continuent à rouler très vite. On se croirait sur une piste de course. Il semble que ce problème perdure depuis plusieurs années, que plusieurs plaintes et pétitions ont été faites et rien ne semble s'être amélioré.</p> <p>Est-ce que la Ville pourrait se mobiliser et prendre en charge les démarches avec le MTQ avant qu'il y ait de fâcheux incidents?</p>			
20 août 2021	<p><b><u>Marie-Noëlle Prud'homme – 508, rue des Trinitaires</u></b></p> <p>De quelle nature sont les plaintes reçues au sujet du projet pilote de gestion écologique de la végétation de la Ville, qui consistait à diminuer la fréquence des tontes sur certains espaces verts publics?</p> <p>La Ville compte-t-elle remettre en place ce projet l'an prochain compte tenu des nombreux services écosystémiques qui en découlent (ex. : pollinisation accrue, diminution des îlots de chaleur)?</p> <p>Cette question est au nom des mères au front de St-Jean et des membres de l'éco-alliance du Haut-Richelieu.</p>	<p>1) La nature des plaintes est essentiellement l'apparence. Les citoyens ne trouvent pas ça beau.</p> <p>2) La question sera soumise au nouveau conseil.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 août 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que la médiation entre la Ville et Carrière Bernier ainsi que 9088-7662 conduit à la rédaction d'un deuxième protocole d'entente;</p> <p>Est-ce qu'une date de fin de la nuisance inacceptable et récurrente du bruit provenant du champ de tir de L'Acadie a été déterminée?</p> <p>Si oui, pouvons-nous connaître cette date?</p>	<p>Vous ne pouvez pas connaître cette date, la médiation est confidentielle.</p>		Clos
21 août 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que la qualité de vie dans nos quartiers est un droit dans notre société;</p> <p>Considérant que la pratique du tir par arme à feu est un privilège dans notre société;</p> <p>Considérant que le tir sportif provenant du champ de tir de L'Acadie est la cause de la nuisance inacceptable et récurrente par le bruit;</p> <p>Considérant que vos citoyen(ne)s n'ont pas à être des victimes de cette situation en cédant la qualité de vie de leur quartier et en subissant les conséquences et les frais du plaisir des tireurs qui pratiquent leur sport préféré;</p> <p>Considérant qu'il appartient au champ de tir de L'Acadie de prendre les mesures nécessaires (ex. : construction d'un champ</p>	<p>La médiation est confidentielle.</p>		Clos



## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>de tir intérieur pour corriger cette situation même si cela doit conduire à un coût plus élevé pour pratiquer cette activité);</p> <p>Est-ce que ce nouveau protocole d'entente entre la Ville et Carrière Bernier ainsi que 9088-7662 protège l'intérêt public et met fin à cette nuisance inacceptable et récurrente par le bruit provenant du champ de tir de L'Acadie (tirs aux pigeons d'argile et tirs à la cible) dans tous les quartiers touchés par cette nuisance afin d'éviter la discrimination environnementale?</p>			
21 août 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que notre Ville planifie se doter d'un nouveau règlement afin de bien gérer les diverses nuisances par le bruit à l'intérieur des limites de son territoire;</p> <p>Est-ce qu'un spécialiste en acoustique spécialisé en bruit des armes à feu va être consulté dans le cadre de cette démarche?</p> <p>Est-ce que la santé publique et autres responsables dans divers domaines (ex : ÉTS) vont aussi faire partie de cette démarche?</p>	<p>C'est possible de faire affaire avec ces spécialistes.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
23 août 2021	<p><b><u>Brigitte Létourneau - 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Concernant le règlement 1982 « Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement »;</p> <p>Après avoir été admise au programme, j'ai appris que cette subvention de 1 000 \$ comprenait l'abattage de sept frênes sur ma propriété dont le diamètre se situe entre 30 cm et 35 cm, ainsi que les arbres de remplacement, mais l'on ne parlait pas du dessouchage.</p> <p>J'ai donc effectué quelques recherches afin de connaître le coût final : dessouchage (7 x 350 \$ = 2 450 \$);</p> <p>Arbres de remplacement (feuillu ayant un tronc de 3 cm ou un conifère dont la hauteur est de deux mètres) (7 x 250 \$ = 1 750 \$);</p> <p>Total à déboursier : environ 4 200 \$.</p> <p>Est-ce possible que la Ville publie dans son Cyberbulletin mensuel non seulement le montant d'une subvention, mais également les estimations à prévoir pour l'achat des arbres de remplacement et le dessouchage?</p> <p>Conséquemment, sachant que notre Ville est particulièrement touchée par l'agrile du frêne, est-ce possible d'effectuer des démarches auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de permettre la vente d'arbres de remplacement à prix réduit aux résidents qui souhaitent abattre les frênes morts sur leur propriété? Merci.</p>	<p>Nous prenons en note vos suggestions.</p>		<p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
23 août 2021	<p><b><u>Brigitte Létourneau - 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Dans un article paru dans l'Acadie Nouvelle sous la plume de David Caron (26 mai 2020), nous apprenons que l'ancien champ de tir de Tracadie qui appartenait à l'armée, entre 1939 et 1994, et transféré en 1997 à la province du Nouveau-Brunswick, enregistre un coût de décontamination de 1,7 millions de dollars;</p> <p>Considérant que le club de tir de L'Acadie existe depuis le début des années soixante, il semble que la Ville soit dans l'obligation de procéder à l'analyse de ce sol qui risque de contaminer les puits artésiens des résidents du secteur ainsi que la rivière L'Acadie;</p> <p>Conséquemment, pourquoi la Ville ne demande-t-elle pas immédiatement l'analyse du sol de ce champ de 29,275 hectares, ce qui est plus grand que le Champ-de-Mars à Paris? Merci.</p>	<p>Nous ferons les vérifications.</p>		Actif
23 août 2021	<p><b><u>Brigitte Létourneau - 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Le 24 novembre 2020, la Ville nous informait que le club de tir de L'Acadie avait obtenu six constats au montant de 400 \$, plus 149 \$ de frais, ayant été émis, pour un total de 3 294 \$.</p> <p>Sachant que le propriétaire du club de tir conteste ces constats d'infraction, est-ce que la Ville peut nous informer sur quelle</p>	<p>Le dossier sera entendu à la Cour municipale le 27 septembre 2021.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	plateforme juridique nous pouvons suivre cette cause ou si celle-ci est freinée par la médiation accréditée privée? Merci.			
24 août 2021 à la séance	<p><b><u>André Lefort – 920, rue Camaraine, app. 202</u></b></p> <p>Combien la Ville paie-t-elle pour la plantation d'arbres? La moitié des arbres sont morts.</p>	<p>Les prix varient. Ce projet de plantation d'arbres est de concert avec des partenaires. Nous demanderons un bilan concernant le nombre d'arbres plantés et combien de ceux-ci sont morts.</p>		Actif
24 août 2021 à la séance	<p><b><u>Micheline Lajoie – 875, rue Pelletier, app. 306</u></b></p> <p>1) Concernant les élections municipales, comment seront distribués les bulletins de vote pour le vote par correspondance pour les personnes âgées de 70 ans et plus?</p> <p>2) À quel endroit peut-on s'inscrire pour faire partie du personnel électoral?</p> <p>3) Pourquoi n'y a-t-il pas de bureau de vote dans les résidences pour personnes âgées?</p>	<p>1) Les personnes de 70 ans et plus ont le choix de voter par correspondance ou non. Les personnes admissibles pourront faire une demande au Service du greffe, lequel leur transmettra tout le matériel nécessaire. Par la suite, le bulletin de vote doit être retourné au Service du greffe par courrier.</p> <p>2) Au greffe, par téléphone, sur le site Internet de la Ville et sur le site Internet monvotemaville.ca.</p> <p>3) Le directeur général des élections interdit les bureaux de vote dans les résidences pour personnes âgées.</p>		Clos  Clos  Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 24 août 2021

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
24 août 2021 à la séance	<p><b><u>Anthony Rivollier – 116A, rue Saint-Jacques, app. 4</u></b></p> <p>Qui paient pour les autobus urbains et interurbains qui, depuis le début de la pandémie, sont peu utilisés par les usagers?</p>	<p>Ce sont les usagers, le gouvernement provincial (subvention) et la municipalité qui paient pour les autobus urbains et interurbains.</p>		Clos
24 août 2021 à la séance	<p><b><u>Linda Belgiorno – 161, chemin Paradis, St-Félix-de-Valois</u></b></p> <p><i>Question à monsieur le Maire et madame la conseillère Maryline Charbonneau :</i></p> <p>Concernant les lots 3 641 599, 3 911 969 et 3 911 970 à 3 911 977 situés dans le district 12, qu'entendez-vous faire pour nous aider afin qu'on puisse s'y établir?</p>	<p>Nous prendrons connaissance du dossier et vous ferons part des informations que nous obtiendrons concernant ces lots.</p>		Actif